RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 8D4758D9-D6F5-84B1-8165-5BF751B2EE92

135 Wagram
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 euros
Siège Social : Tour Montparnasse
33, avenue du Maine, 75015 Paris
487 579 534 RCS Paris

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE
EN DATE DU 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Et le deux mars,

Les soussignés :

- Monsieur Hubert Beurey, agissant en qualité de Cogérant de la Société,

- Monsieur Gilles Etrillard, agissant en qualité de Cogérant de la Société,

ont pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoir pour formalités.

Première résolution
(*Transfert du siège social*)

La Gérance rappelle qu'en vertu des statuts de la Société, elle est habilitée à transférer le siège social de la Société en tout autre endroit de la même ville ou du même département, sous réserve de ratification de sa décision par la collectivité des associés, ou, en cas d'associé unique, par l'associé unique.

La Gérance décide de transférer le siège social de la Société de l'adresse suivante : Tour Montparnasse, 33, avenue du Maine, à l'adresse suivante :

34, rue de la Fédération, 75015 Paris.

et ce, à compter du 2 mars 2026.

La Gérance sera chargée d'informer et de notifier ce changement d'adresse, le cas échéant, à tout prestataire.

Docusign Envelope ID: 8D4758D9-D6F5-84B1-8165-5BF751B2EE92

Deuxième résolution
(Modification corrélative des statuts)

Compte-tenu de ce qui précède, la Gérance décide de remplacer les stipulations de l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts par les termes ci-dessous, avec prise d'effet au 2 mars 2026 :

*« **Article 4 – Siège social***

Le siège social est situé 34, rue de la Fédération, 75015 Paris. »

Les autres stipulations de l'article 4 demeurent inchangées.

Troisième résolution
(Pouvoir pour formalités)

La Gérance confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

* * *

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services DocuSign, par les Gérants.

[redacted]

Monsieur Hubert Beurey

[redacted]

Cogérant
Monsieur Gilles Etrillard

[redacted]